# FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

KD404D KNOCK DOWN POT-IT INSECTICIDE MAISON BOTANIQUE DES PLANTES ET Identificateur de produit

**JARDINS** 

Autres moyens d'identification Code du produit

KD404D Usage recommandé Pesticide Restrictions d'utilisation

Aucuns connus.

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

**Fabricant** 

Nom de la société KUUS INC.

**Adresse** 450 TAPSCOTT ROAD

SCARBOROUGH, Le M1B 1Y4

Canada

Téléphone Assistance générale

Non disponible.

Numéro de téléphone

Canutec

d'urgence

Courriel

1-888-226-8832

1-416-298-7724

1-613-996-6666

2. Identification des dangers

Aérosols inflammables Catégorie 1 **Dangers physiques** 

Non classé. Dangers pour la santé

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Aérosol extrêmement inflammable. Mention de danger

Conseil de prudence

Prévention Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres

sources d'inflammation. Défense de fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute

autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Se laver les mains après l'usage. Intervention

Stockage Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Élimination Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Dangereux pour le milieu aquatique, danger **Dangers environnementaux** Catégorie 3

aigu

Dangereux pour le milieu aquatique, danger à Catégorie 3

long terme

**Autres dangers** Aucuns connus.

Renseignements Aucune.

supplémentaires

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique Nom commun et synonymes Numéro d'enregistrement CAS 75-28-5 Isobutane 5 - 10

Dénomination chimique Nom commun et synonymes		Numéro d'enregistrement CAS	%	
Propane		74-98-6	1 - 5	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités		64742-47-8	0.5 - 1.5	
Pyrethrins		8003-34-7	0.1 - 1	
NITRITE DE SODIUM		7632-00-0	0.1 - 1	
Autres composés sous les niveaux déc	clarables		60 - 100	

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

#### 4. Premiers soins

Inhalation Si des symptômes se développent, mettre la victime à l'air frais. Obtenir des soins médicaux si les

symptômes persistent.

Contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

**Ingestion** Dans le cas peu probable de déglutition, communiquez avec un médecin ou un centre anti-poison.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Traiter de façon symptomatique.

**Informations générales** S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

# 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO2).

Agents extincteurs Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie. inappropriés

Dangers spécifiques du Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à

produit dangereux une flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil

spéciales pour les pompiers respiratoire autonome.

Équipement/directives de lutte contre les incendies fical pour prévenir la création de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la

refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

Risques d'incendie généraux Aérosol extrêmement inflammable.

# 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

# Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Se reporter aux fiches signalétiques et/ou aux modes d'emploi joints. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas réutiliser des récipients vides. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Aérosol niveau 1.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

# 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs	limites d'exposition de l'ACGIH
	_

Composants	Туре	Valeur	
Isobutane (CAS 75-28-5)	STEL	1000 ppm	
Pyrethrins (CAS 8003-34-7)	TWA	5 mg/m3	
Canada. LEMT pour l'Alberta (Cod	e de l'hygiène et de la sécuri	ité au travail, Annexe 1, Tablea	au 2)
Composants	Туре	Valeur	
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1000 ppm	
Pyrethrins (CAS 8003-34-7)	TWA	5 mg/m3	
Canada. LEMT pour la Colombie-B chimiques, Réglementation sur la			·
Composants	Туре	Valeur	Forme
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	TWA	200 mg/m3	Non aérosol.
Pyrethrins (CAS 8003-34-7)	TWA	5 mg/m3	
Canada. LEMT de Manitoba (Règle	ment 217/2006, Loi sur la sé	curité et l'hygiène du travail)	
Composants	Туре	Valeur	
Isobutane (CAS 75-28-5)	STEL	1000 ppm	
Pyrethrins (CAS 8003-34-7)	TWA	5 mg/m3	
Canada. LEMT pour l'Ontario. (Coi	ntrôle de l'exposition à des a	gents biologiques et chimique	es)
Composants	Туре	Valeur	
Isobutane (CAS 75-28-5)	TWA	800 ppm	
Pyrethrins (CAS 8003-34-7)	TWA	5 mg/m3	
Canada. LEMT du Québec, (Minist	ère du Travail. Règlement su	r la qualité du milieu de travai	l)
Composants	Туре	Valeur	
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1800 mg/m3	

# Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants **Type** Valeur

1000 ppm

Pyrethrins (CAS 8003-34-7) **TWA** 5 mg/m3

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

#### Directives au sujet de l'exposition

#### Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie

appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent

être indiqués par le fournisseur de gants.

**Autre** Porter un vêtement de protection approprié.

Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les **Protection respiratoire** 

vapeurs organiques NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire. **Dangers thermiques** 

Considérations d'hygiène

générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer.

Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les

contaminants.

# 9. Propriétés physiques et chimiques

**Apparence** 

État physique Gaz **Forme** Aérosol

Couleur Non disponible. Odeur Non disponible. Seuil olfactif Non disponible. Non disponible. рH Point de fusion et point de Non disponible.

Point initial d'ébullition et

congélation

domaine d'ébullition 88.37 °C (191.06 °F) estimation

-104.4 °C (-156.0 °F) Propulseur estimation Point d'éclair

Non disponible. Taux d'évaporation Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Tension de vapeur Non disponible.

Densité de vapeur Non disponible.

Densité relative Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible.

Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau

**Température** 460 °C (860 °F) estimation

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible.

**Autres informations** 

Propriétés explosives Non explosif.

Classe d'inflammabilité Inflammable IB estimation
Chaleur de combustion 5.06 kJ/g estimation

(NFPA 30B)

Propriétés comburantes Non oxydant.

Densité 0.936 estimation

COV (% en poids) 2.24 % estimation

#### 10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

dangereuses

**Conditions à éviter** Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Les agents oxydants forts. Nitrates. Fluor Chlore

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

#### 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'inhalation.
 Contact avec la peau Aucun effet indésirable par contact avec la peau n'est attendu.
 Contact avec les yeux
 Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

**Ingestion** Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

#### Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants Espèces Résultats d'épreuves

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)

<u>Aiguë</u> Cutané

DL50 Lapin > 2000 mg/kg

> 2000 mg/kg, 24 heures

Inhalation

CL50 Rat > 7.5 mg/l, 6 heures

> 4.6 mg/l, 4 heures

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Orale		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Isobutane (CAS 75-28-5)		
<u>Aiguë</u>		
Inhalation		
CL50	Rat	1355 mg/l
	Souris	1237 mg/l, 120 minutes
		52 %, 120 minutes
NITRITE DE SODIUM (CAS	7632-00-0)	
<u>Aiguë</u>		
Orale		
DL50	Rat	180 mg/kg
Propane (CAS 74-98-6)		
<u>Aiguë</u>		
Inhalation		
CL50	Rat	1355 mg/l
		658 mg/l/4h
	Souris	1237 mg/l, 120 minutes
		52 %, 120 minutes

<sup>\*</sup> Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.

Lésions oculaires

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Pyrethrins (CAS 8003-34-7) Peut causer une sensibilisation respiratoire, cutanée ou

conjonctivale.

Sensibilisation respiratoire N'est pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus

de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité

Carcinogènes selon l'ACGIH

Pyrethrins (CAS 8003-34-7)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

PYRETHRUM (CAS 8003-34-7)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité pour certains organes

cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes Non classé.

cibles - expositions répétées

**Danger par aspiration** N'est pas un danger d'aspiration.

12. Données écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)

Aquatique

Poisson CL50 Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus 2.9 mg/l, 96 heures

mykiss)

NITRITE DE SODIUM (CAS 7632-00-0)

Aquatique

Crustacés CE50 Crevette glissante (Metapenaeus ensis) 16.14 - 26.61 mg/l, 48 heures Poisson CL50 Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus 0.15 - 0.25 mg/l, 96 heures

mykiss)

Pyrethrins (CAS 8003-34-7)

Aquatique

Water flea (Daphnia) CE<sub>50</sub> 0.018 - 0.032 mg/l, 48 heures Crustacés Poisson CL50 Truite commune (Salmo trutta) 0.0165 - 0.0229 mg/l, 96 heures

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Isobutane 2.76 Propane 2.36

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche

d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de

réchauffement de la planète) causé par ce composant.

## 13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas laisser la

substance

s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les

conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément à

toutes les réglementations applicables.

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le Code des déchets dangereux

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit

peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements Emballages contaminés

sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

## 14. Informations relatives au transport

**TMD** 

**Numéro ONU** UN1950

Désignation officielle de

AÉROSOLS, inflammables

transport de l'ONU

Classe de danger relative au transport

Classe Danger subsidiaire

Groupe d'emballage Sans objet.

Dangers environnementaux

Précautions spéciales pour

Non disponible.

l'utilisateur

This product meets the exemption requirements and may be shipped as a limited quantity.

<sup>\*</sup> Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

## **IATA**

UN number UN1950

**UN proper shipping name** Aerosols, flammable

Transport hazard class(es)

Class 2.1 Subsidiary risk -Label(s) 2.1

Packing group Not applicable.

**Environmental hazards** No. **ERG Code** 10L

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Other information

Passenger and cargo

aircraft

Allowed with restrictions.

Cargo aircraft only Allowed with restrictions.

**IMDG** 

**UN number** UN1950 **UN proper shipping name** AEROSOLS

Transport hazard class(es)

Class 2.1 Subsidiary risk -Label(s) 2.1

Packing group Not applicable.

**Environmental hazards** 

 $\begin{tabular}{ll} \mbox{Marine pollutant} & \mbox{No.} \\ \mbox{EmS} & \mbox{F-D, S-U} \\ \end{tabular}$ 

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon Sans objet.

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

IATA; IMDG; TMD



# 15. Informations sur la réglementation

# Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

## Protocole de Kyoto

Sans objet.

#### **Montreal Protocol**

Sans objet.

#### Convention de Bâle

Sans objet.

#### **Inventaires Internationaux**

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non

<sup>\*</sup>La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi

réglementant les substances toxiques)

# 16. Renseignements divers

États-Unis et Porto Rico

Date de publication07-juin-2019Date de la révision07-juin-2019

Version n° 02

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation,

l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit

et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les

renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé,

sauf si indiqué dans le texte.

Oui